

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 juin 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DASCO 60** Caisse des Ecoles (9ème) - Subvention (19 992 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la caisse des écoles du 9ème arrondissement pour la mise en œuvre de séjours de vacances ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 27 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 19 992 euros est attribuée à la caisse des écoles du 9ème arrondissement pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Article 2 : La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris, chapitre 933, nature 657361, rubrique 332.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**